Réf. Farde e-Assemblées : 2739567

N° OJ : **104**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/11/2026

Objet : Tourisme.- Asbl BREAXX.- Subside de fonctionnement : 5.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl BREAXX;

Vu les crédits prévus à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2026,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside de fonctionnement de 5.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2026 à l'attention de l'asbl BREAXX pour le projet "Gimic Radio" dans les Marolles.

Annexes :